

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 72 (1933)
Heft: 46

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÜ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi



Lè vôte.

LA VESTA

Lè dzein sant ti bin revoù
Câ vignant dái vôte.

L'ant met lão pe biau z'atoù
De la tit' à piaute.

Mâ lè pe galé de ti

L'è stausse que l'ant gagni
Ona balla vesta,

O gué!

Onna balla vesta.

Coumeint lão z'è-te arrevâ

D'avâ zu cllia tchance ?

Voudri bin vo l'espâliquâ,

Mâ l'è la metsânce !

Foudrài ìtre tant suti

Et mè manque tant d'uti

Po tsantâ la vesta,

O gué!

Po tsantâ la vesta.

Vu asseyî tot parâ

Et vo derî cosse :

Su 'na lista l'è marquâ

Lè dzein à cabosse ;

Adan, on preind on grayon

Pu on lo molhie à tsavon.

On trait... l'è 'na vesta,

O gué!

On trait, l'è 'na vesta.

On sè dit : « Vâique Franci,

Pu Davi à Dzûdo,

Stausse lè faut pas tracî,

Fant pas dâo grabûdo.

Mâ, faut pointâ Truquemeint

Que l'ausse on avancemeint

Po la balla vesta,

O gué!

Po la balla vesta !

Quant à clli qu'à Bombardon,

Sa critse de fenna

Fâ dza bin prâo de tredon,

Quemet cllia qu'à Tienne...

A ti clli d'ami, ma fâi !

Hardi, mon grayon lão fâ

Onna balla vesta,

O gué!

Onna balla vesta !

Vaitcé l'Ugéné à Grâobon,

Lo valet à Trosse

Que l'ant coumeint lè derbon

Ao mor de la fooce.

Cllião coo fant atant de mau

Coumeint ie fant de travau.

Hardi ! onna vesta,

O gué!

Hardi ! onna vesta.

Fâ biau lè vère portâ

Dinse cllião cazaque.

Sant solide et pouant dourâ

Quatr' an rique-raque,

Mîmameint houit an, doze an.

La bouna matâire qu'ant
Cllião 'nusâbllie veste,
O gué!
Cllião 'nusâbllie veste.

Quand l'arrevant à lodzî
Avoué lão vetira,
La fenna, qu'è dza ào lbi,
Rido sè revire
Et fâ dinse : « Mâ, Abram,
Quin honneu tè fant sti an !
Montre vâi cllia vesta,
O gué!
Montre vâi cllia vesta !

Po que no satsein parâ, (pareils)
— L'hommo, la fémalla —
Te dèvetri m' atsetâ
'Na roba tant balla
Que pouésse, ein compeint po ion,
Pidâ avoué tè z'haillon
Et ta balla vesta,
O gué!
Et ta balla vesta ! »

Marc à Louis

SOUS L'HORLOGE D'OUCHY

(Suite)

Est-ce que la commune se lassait de devoir entretenir un immeuble dont le rendement ne lui paraissait guère intéressant, vu les réparations onéreuses qu'il lui fallait lui faire subir périodiquement ? Le fait est qu'elle se résoud à le vendre. Mais cela n'ira pas tout seul, car elle entend en retirer un bon prix, et manœuvrera en conséquence, se rendant bien compte qu'il y a un amateur très désireux de l'avoir et qui fera certainement des sacrifices pour pouvoir entrer en sa possession.

C'est le 22 janvier 1858 que la Municipalité décide d'exposer en vente publique l'hôtel de l'Ancre, une offre d'achat lui ayant été faite. Nous allons assister à un défilé de notaires et à une ascension régulière des prix.

Premier notaire : Le 29 janvier 1858, la Municipalité répond au notaire Gonin qu'elle ne peut accepter le prix de fr. 60.000 fait au nom d'un tiers, mais qu'elle écouterait une offre supérieure. Est-ce le même amateur qui revient frapper à la porte ? Le fait est que le 12 mars suivant, le notaire Favez — c'est le second — arrive à l'Hôtel de ville porteur d'une offre s'élargissant à fr. 70.000. La Municipalité prend une semaine de réflexion et refuse, « étant toutefois disposée à écouter une offre supérieure ». Celle-ci tardant à venir, on se demande si la Municipalité a été bien inspirée de mettre l'hôtel en vente ; mais le 19 août de la même année, elle n'en décide pas moins de recourir à une nouvelle mise aux enchères. Pourquoi celle-ci n'a-t-elle pas lieu ? Les sondages opérés étaient sans doute peu satisfaisants. Il y avait pourtant quelqu'un qui désirait tenacement à avoir l'immeuble, car le 18 décembre 1861, le notaire Brémont — c'est le troisième — demande au nom d'un client si la Municipalité serait disposée à vendre l'hôtel de l'Ancre, auquel cas il offre fr. 90.000, payable un tiers comptant et le solde par un ou plusieurs titres à des conditions à fixer, plus une parcelle de la place publique devant l'hôtel.

Cette proposition ne pouvait laisser la Municipalité indifférente. Elle attendra, pour se

déterminer, la fin du bail du fermier Ronget, décédé entre temps, et le règlement de l'indemnité due à Mme Ronget, déclarant quelques jours après ne vouloir traiter que sur la base d'une offre de fr. 100.000. Si l'affaire ne se conclut pas, l'hôtel sera de nouveau amodié pour une période de huit ans. Une offre avait même été faite à Mme Ronget de conserver la jouissance de l'hôtel jusqu'au 25 décembre 1867. Le 13 janvier 1862, l'avocat Ruchonnet, conseil judiciaire de l'intéressée et qui semble avoir provoqué l'interruption, pendant de si longues années, des mises aux enchères de l'hôtel, faisait savoir à la commune que sa cliente acceptait la proposition qui lui avait été faite. Cela n'empêcha nullement la Municipalité de répondre le 3 novembre 1865 à une nouvelle offre d'achat, faite cette fois par le notaire J. Vallotton — le quatrième — pour le prix de fr. 95.000. Nobobstant ce chiffre, la Municipalité ne se pressa pas de faire une mise publique, et nous ne sommes pas encore à la fin de cette partie serrée. Ajoutons ce détail curieux que le même notaire Vallotton, deux ans après, s'étant offert pour stipuler gratuitement les actes relatifs à la construction du Théâtre, la Municipalité lui répondit poliment qu'elle s'était déjà engagée vis-à-vis d'un de ses confrères. Elle ne dit pas si celui-ci veut faire le même geste ou s'il entend se faire payer.

Le 15 février 1867, la Municipalité décide de mettre en vente l'hôtel pour le 29 avril suivant. La vente est bel et bien faite au jour indiqué et pour fr. 132.500 à M. Louis Dubrit, cinquième notaire, ou son nommable ; mais un nouvel obstacle surgit. Cette fois, c'est le Conseil communal qui refuse de ratifier les propositions de la Municipalité. Tout est à recommencer. Tel était le désir du nommable d'avoir l'hôtel qu'il se nomma lui-même, pensant que là où quatre ou cinq notaires n'avaient pas réussi, à lui seul il parviendrait à décrocher la timbale. C'est naturellement une façon de s'exprimer, car en fait il y a toujours des notaires dans ces affaires-là. Ainsi le veut la loi. Bref, le 28 juin 1867, M. le syndic informe la Municipalité que l'hôtel de l'Ancre à Ouchy a été exposé de nouveau en vente aux enchères publiques le 24, écoulé au prix de fr. 140.000 et que l'échute en a été faite pour fr. 140.200 à Jules Perrin à Ouchy, sous le cautionnement solidaire de François Traubaud allié Vannod et de Morier, aubergiste, les deux domiciliés à Lausanne et cette fois, le Conseil communal, un mois après, soit le 26 juillet 1867, ratifiait la promesse de vente. Le 9 août suivant, le préfet annonçait à la commune que le Conseil d'Etat, à son tour, était d'accord.

Voilà donc Jules Perrin, voiturier, fils d'un tambour-major et tambour-major lui-même (sa figure très ressemblante orne le titre d'un volume des *Causeries du Conte* de Louis Monnet et du dessinateur Deverin) propriétaire de l'hôtel de l'Ancre. Son fils François Perrin, avec lequel nous étions le grand plaisir, pendant les dernières années de sa vie, de nous entretenir des gens et des choses d'Ouchy, nous fit remarquer que le nouvel acquéreur dépensa d'emblée une grosse somme pour faire des réparations et transformations. L'horloge disparut. Les deux rampes d'escalier furent remplacées par les escaliers que vous connaissez. On gagna ainsi de la place à droite et à gauche et il n'y eut plus

Rédaction et Administration :

Pache-Varidel & Bron

Lausanne

III

ABONNEMENT :

Suisse, un an 6 fr.

Compte de chèques II. 1160

III

ANNONCES :

Administration du Conte
Pré-du-Marché, Lausanne